

Foire aux Questions concernant les transports scolaires

Tous les enfants peuvent-ils prendre les bus ? Non, des transports scolaires ne sont organisés que pour les élèves déplacés dans un autre village, dont le domicile est à plus de 2,5 km ou dont le trajet du domicile à l'école n'offre pas toutes les garanties de sécurité. Pour les trajets domicile-école uniquement.	Quelles règles s'appliquent concernant les transports ? Le règlement relatif au transports scolaires s'applique. Il est disponible sur le site internet de l'APEJ. https://apej.ch/transports-scolaires/	Le bus attend-il tous les enfants avant de partir ? Non, le bus part à l'heure prévue afin de respecter son horaire.	Je ne veux pas/plus que mon enfant prenne le bus. Les transports scolaires sont organisés et mis à disposition mais pas obligatoires. Nous encourageons les parents à les utiliser pour des questions de circulation et sécurité aux abords des écoles.	J'ai des questions concernant les horaires de bus. La Hotline de Car Postal pourra vous répondre. Tél. : 0848 40 20 40
A quoi sert le « Permis Bus » ? Il autorise l'utilisation du bus. Il rappelle les règles à observer, de même que les horaires du bus de l'élève en question. L'enfant doit l'avoir avec lui.	Et si mon enfant ne respecte pas les règles dans le bus ? Un avertissement est adressé à l'élève et ses représentants légaux. Si la situation ne s'améliore pas, une exclusion temporaire peut être prononcée.	Et si mon enfant rate le bus ? Il est recommandé de dire à l'enfant que s'il devait rater le bus il doit aller vers un adulte de l'école qu'il connaît (enseignant, éducateur UAPE, secrétariat) pour que ces parents puissent être prévenus.	Qui gère les transports scolaires ? Les transports scolaires sont financés par l'APEJ et organisés en étroite collaboration avec les directions des établissements scolaires.	Que faire en cas de déménagement ? Il convient d'informer sans délai le secrétariat de l'établissement scolaire. Celui-ci contrôlera si le trajet donne droit à un transport en bus et dans l'affirmative, fera le lien avec Car Postal pour le permis bus.